



16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre

25 novembre - 10 décembre 2026

TOUS UNIS POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES : GARANTIR LA JUSTICE, PROTÉGER LES SURVIVANTES, METTRE FIN À L'IMPUNITÉ

1. CONTEXTE

NOTE CONCEPTUELLE

Menée par la société civile, la campagne mondiale **16 Jours d'activisme contre la violence basée sur le genre**, qui rappelle que la violence à l'égard des femmes constitue la violation des droits humains la plus répandue dans le monde, se déroule du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, au 10 décembre, Journée des droits de l'homme. Lancée en 1991 par des militantes lors de la première édition de l'Institut international pour le leadership des femmes, cette campagne a mobilisé les particuliers, la société civile, les gouvernements et les organisations internationales dans la lutte pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

En soutien à cette initiative de la société civile, le Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) a lancé la campagne [TOUS UNIS](#), un effort pluriannuel qui appelle les gouvernements, la société civile, les jeunes, le secteur privé, les médias et le système des Nations Unies à unir leurs forces pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Cette année, en s'appuyant sur les [résultats stratégiques de la 70e session de la Commission de la condition de la femme \(CSW70\)](#), sur le [Plan mondial d'accélération pour l'égalité des genres](#) et son travail en 2025, qui portait sur les violences numériques, la **campagne TOUS UNIS 2026** se concentre sur trois éléments essentiels et complémentaires afin de mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : **garantir la justice, protéger les survivantes et mettre fin à l'impunité en ligne comme hors ligne.**

2. CONTEXTE MONDIAL

La violence contre les femmes et les filles reste la violation des droits humains la plus urgente et la plus répandue, qui cause de graves préjudices aux femmes, aux familles, aux communautés et à la société dans son ensemble. Ces [30 dernières années](#) ont été marquées par d'importants progrès, notamment le renforcement des lois, des services et des stratégies de prévention. Alors qu'en 1995, seuls 12 pays avaient inscrit la violence domestique dans leur législation, [ils étaient 104 en 2025](#). L'étude réalisée à l'occasion du 30e anniversaire de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing révèle que 77 % des États ont fait des mesures visant à améliorer l'accès à la justice une priorité au cours des cinq dernières années. Malgré cela, le monde ne parvient pas à éliminer la violence à l'égard des femmes, qui continue de sévir à des niveaux alarmants partout dans le monde : [une femme sur trois](#) subit des violences au cours de sa vie. Des stéréotypes profondément ancrés, des normes sociales néfastes, une mise en œuvre limitée et/ou un recul des lois, ainsi que des ressources insuffisantes entravent les progrès. Les crises mondiales, les conflits et les changements climatiques accentuent les facteurs à l'origine de la violence contre les femmes et les filles.

Les données disponibles à l'échelle mondiale indiquent que la majorité des femmes victimes de violences ne sollicitent ni aide ni soutien pour y mettre fin. Dans le monde, [seule une femme sur trois \(31,82 %\) ayant subi des violences a recours à une forme d'aide](#). Dans la majorité des pays disposant de données sur cette question, parmi les femmes qui cherchent de l'aide, la plupart se tournent vers leur famille et leurs ami·e·s et très peu vers les institutions officielles, telles que la police et les services de santé. [Moins d'une femme sur dix \(9,2 %\) s'adresse à la police](#). Les réponses des secteurs de la police et de la justice sont inégales et souvent inadaptées pour faire face à la gravité, à la nature et à l'ampleur des différentes formes de violence basée sur le genre ; protéger le bien-être et assurer la sécurité des victimes et des survivantes ; faciliter l'accès des femmes à la justice ; et tenir les auteurs responsables de leurs actes. Le développement rapide des technologies numériques a intensifié la violence contre les femmes et les filles et créé de nouvelles formes de préjudice. [Il a également mis à mal la capacité des](#)

[prestataires de services de toutes les régions du monde à s'adapter à ces évolutions.](#)

[Des obstacles majeurs continuent d'entraver la mise en œuvre et l'application des lois.](#) Il s'agit notamment du manque de ressources ; du manque d'informations dont disposent les femmes et les filles sur les lieux et les modalités d'accès aux services ; ainsi que des cultures, pratiques et stéréotypes sexistes au sein de secteurs dominés par les hommes, tels que les institutions de sécurité, de police et de justice. Les femmes vivant dans des zones rurales et isolées, tout comme les femmes et les filles confrontées à des formes croisées de discrimination et de violence, rencontrent d'importantes difficultés, notamment l'éloignement géographique des forces de l'ordre et des tribunaux, ainsi que des obstacles linguistiques et culturels. [Environ un pays sur cinq \(22 %\) déclare fournir une aide juridique en cas de violence contre les femmes et les filles](#), un service essentiel pour améliorer l'accès à la justice pour les victimes et les survivantes de violences à l'égard des femmes et des filles.

Lorsque les femmes accèdent aux services de police et aux tribunaux, **l'impunité reste un problème majeur**. Les crimes impliquant des violences à l'égard des femmes comptent parmi ceux qui sont le moins signalés et qui sont [le moins susceptibles d'aboutir à une condamnation](#). Même lorsque les survivantes signalent les violences à la police, nombreuses sont celles qui ne voient pas leur affaire donner lieu à des poursuites ou à une condamnation. Cet écart entre le signalement et la justice, souvent appelé « déficit de justice » ou « attrition », [est particulièrement marqué dans les affaires d'agression sexuelle et de viol](#).

[Les coupes budgétaires réduisent considérablement l'accès à la protection et au soutien essentiel](#) pour les victimes et les survivantes, tandis que l'impunité croissante expose les survivantes à des violences supplémentaires et de plus en plus graves. Parmi les organisations de défense des droits des femmes interrogées, 89 % ont déclaré que **les coupes budgétaires entraînaient une réduction importante ou grave de l'accès des femmes et des filles aux services de soutien** destinés aux survivantes, et 59 % constatent **une augmentation de l'impunité et de la banalisation des violences**.

Les stratégies efficaces pour surmonter ces obstacles comprennent des réformes institutionnelles, telles que [l'augmentation de la représentation des femmes au sein des forces de l'ordre](#) ; le renforcement de la responsabilisation et du contrôle ; l'investissement dans le perfectionnement continu des capacités des forces de l'ordre ; l'adoption de normes et de protocoles axés sur les survivantes ; ainsi que l'amélioration de la coordination intersectorielle. Il [faut impérativement s'attaquer aux pratiques institutionnelles structurelles et fondées sur le genre, en particulier](#) dans les secteurs de la sécurité, de la police et de la justice. Parallèlement, les outils numériques tels que les plateformes de signalement en ligne, les systèmes de gestion des dossiers à distance et les mécanismes d'orientation facilités par la technologie, élargissent l'accès aux services et améliorent la réactivité des institutions. Ces efforts peuvent permettre d'apporter des réponses plus sensibles aux questions de genre et axées sur les survivantes, ce qui contribue à assurer la sécurité des femmes et des filles, à réduire leur risque de revictimisation, à faciliter l'accès à la justice et à tenir les auteurs responsables de leurs actes.

Les Conclusions concertées de la CSW70 ont réaffirmé que mettre fin à la violence à l'égard des femmes exigeait des lois plus solides et des systèmes d'administration de la justice efficaces ; des services axés sur les survivantes, notamment une aide juridique, des hébergements, un soutien psychosocial et des interventions en situation de crise ; ainsi que la responsabilisation des auteurs, notamment par le biais des poursuites, de l'État de droit, d'un engagement responsable des médias et d'actions contre les violences numériques et d'une gouvernance de l'intelligence artificielle. En définitive, une réponse de qualité de la police et de la justice, en particulier pour les personnes les plus marginalisées et les plus exposées aux violences, est essentielle pour faire en sorte que les lois pertinentes respectent les normes internationales et régionales et qu'elles soient appliquées ; pour protéger les femmes et les filles contre la violence, y compris en empêchant qu'elles se reproduisent ; pour tenir les auteurs responsables de leurs actes ; et pour assurer des réparations efficaces aux victimes et aux survivantes.

3. CADRE ET OBJECTIFS DE PLAIDOYER DE LA CAMPAGNE 2026

La campagne TOUS UNIS 2026 présente l'accès à la justice pour les femmes et les filles victimes et survivantes de

violences comme une responsabilité collective, qui nécessite des partenariats multipartites entre les gouvernements, les acteurs du secteur de la justice, les systèmes communautaires, les entreprises technologiques, les médias, les organismes des Nations Unies et les donateurs. Ancrée dans le [Programme d'action Beijing+30](#) pour l'éradication de la violence et dans les [Conclusions concertées de la CSW70](#), la campagne appelle à agir autour de trois piliers complémentaires : garantir la justice, protéger les survivantes et mettre fin à l'impunité. Le but de cette campagne est d'accélérer une action décisive pour atteindre le Programme 2030, en particulier l'ODD 5, alors qu'il ne reste que trois ans avant 2030.

- **Garantir la justice grâce à des lois plus solides et à une administration efficace de la justice.** Promouvoir la réforme des lois et l'adoption de lois exhaustives criminalisant toutes les formes de violences à l'égard des femmes et des filles, et mettre en place des systèmes de justice sensibles aux questions de genre et adaptés à l'âge pour enquêter efficacement sur les affaires, pour engager des poursuites et pour statuer sur celles-ci, en garantissant la responsabilisation et en œuvrant pour mettre fin à l'impunité.
- **Protéger les survivantes à l'aide de services complets et axés sur elles.** Développer l'éducation juridique et l'aide juridique ; financer les hébergements d'urgence, les mesures de protection et le soutien psychosocial et en matière de santé mentale ; et garantir une justice et des services sensibles aux questions de genre dans les situations de crise et les contextes humanitaires.
- **Mettre fin à l'impunité et faire respecter l'État de droit.** Renforcer les enquêtes, les poursuites et le jugement des affaires de violences à l'égard des femmes et des filles ; promouvoir des réparations adaptées ; renforcer la responsabilisation et le contrôle institutionnels ; et mobiliser les médias et les personnalités publiques pour dénoncer la banalisation des violences et soutenir la responsabilisation.
- **Investir dans les infrastructures publiques numériques (IPN) et les technologies afin de renforcer les réponses axées sur les survivantes et l'accès à la justice,** notamment en développant des IPN inclusives en matière de genre qui puissent être reproduites et déployées à plus grande échelle, et en favorisant des solutions responsables et innovantes portées par le secteur technologique.
- **Renforcer l'autonomisation juridique et la connaissance du numérique.** Améliorer la connaissance qu'ont les femmes et les filles de leurs droits, des mécanismes de justice et des voies de signalement, y compris dans les contextes numériques, en particulier pour celles qui sont confrontées à des formes croisées de discrimination.
- **Transformer les institutions et les normes communautaires.** Investir dans des solutions fondées sur des données probantes qui luttent contre les stéréotypes, les préjugés et les pratiques patriarcales au sein des forces de l'ordre, des systèmes de justice, des médias et des communautés, et transformer les systèmes, normes et pratiques formels et informels qui perpétuent la discrimination et les comportements abusifs.
- **Soutenir les organisations de défense des droits des femmes et les mouvements féministes.** Accroître les financements de base, flexibles et à long terme afin de pérenniser les services destinés aux survivantes, l'autonomisation juridique, le travail de justice communautaire, le suivi des systèmes de justice et le plaidoyer en faveur de la responsabilisation et de la fin de l'impunité.

Dans ce cadre, la campagne de communication TOUS UNiS 2026 traitera du thème de l'accès à la justice sous la forme d'un appel à l'action destiné au grand public, centré sur les trois piliers de la campagne : garantir la justice, protéger les survivantes et mettre fin à l'impunité. Elle établira un lien entre la prévention, la réforme législative, la protection des survivantes et la responsabilisation face aux violences en ligne et hors ligne, à l'intention d'un large public.

4. STRATÉGIES DE CAMPAGNE ET ACTIVITÉS CLÉS SUGGÉRÉES POUR LA CAMPAGNE TOUS UNiS 2026

Pendant les 16 Jours, les partenaires sont encouragés à mener des actions audacieuses et visibles afin de donner de l'ampleur au thème de la campagne 2026 : « *TOUS UNiS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles : garantir la justice, protéger les survivantes, mettre fin à l'impunité.* »

- **Défendre la justice et des normes positives** : Dénoncer la culpabilisation des victimes et les stéréotypes préjudiciables, soutenir les survivantes en respectant leur diversité et mobiliser les hommes, les garçons et les leaders influents afin de promouvoir la responsabilisation, des comportements respectueux et des espaces sûrs et inclusifs, en ligne comme hors ligne.
- **Plaider pour le changement** : Organiser des dialogues, des forums et des tables rondes sur les politiques publiques afin de promouvoir la réforme législative, l'accès à la justice, des services axés sur les survivantes, la responsabilité numérique et la fin de l'impunité.
- **Amplifier le débat public** : Mobiliser les médias, les influenceurs, les survivantes et les personnes ayant vécu ces situations afin de susciter des discussions sur les lacunes en matière de justice, l'impunité, les violences en ligne, la responsabilisation et l'État de droit.
- **Élargir l'accès à la justice et à la sécurité numérique** : Promouvoir des approches axées sur les survivantes, qui tiennent compte des traumatismes et intègrent la sécurité dès la conception, tout en renforçant la culture juridique et numérique, notamment la connaissance des droits, des mécanismes de signalement, des services de soutien et de l'utilisation sûre des technologies.
- **Renforcer les mouvements de femmes** : Soutenir et financer les organisations en première ligne, qui assurent une aide juridique, un soutien psychosocial et des activités de plaidoyer pour les survivantes en quête de justice et de responsabilisation.
- **Utiliser la couleur orange** : Les partenaires sont encouragé-e-s à utiliser la **couleur orange** dans les vêtements, les bâtiments, les événements et les espaces numériques, afin de symboliser l'unité et de sensibiliser tout au long des 16 Jours.

5. PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CAMPAGNE TOUS UNIS

1. **Axée sur les survivantes** : Appliquer les principes visant à ne pas nuire ; donner la priorité à la sécurité, à la dignité, au consentement et à la confidentialité des survivantes et garantir des mesures de protection contre toute retraumatisation, en ligne comme hors ligne.
2. **Inclusive et intersectionnelle** : Garantir une participation véritable des femmes et des filles dans toute leur diversité, notamment des femmes autochtones, des femmes en situation de handicap et des personnes LGBTIQ+, entre autres.
3. **Sécurité** : Promouvoir une sécurité fondée sur les droits, en ligne comme hors ligne, ainsi que la responsabilisation et l'accès à la justice.
4. **Responsabilisation** : Faire respecter l'État de droit, appuyer les poursuites et les réparations, tenir les auteurs responsables de leurs actes et lutter contre l'impunité.
5. **Leadership des jeunes** : Donner davantage de visibilité aux jeunes féministes et aux organisations dirigées par des jeunes.
6. **Honorer les mouvements féministes** : Mettre en avant leurs voix et leur leadership au centre, y compris ceux des survivantes.
7. **Transformateur** : S'attaquer aux causes profondes de la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment aux normes et masculinités néfastes.
8. **Collaboratif** : S'appuyer sur une approche à l'échelle du système des Nations Unies et sur des partenariats multipartites avec les principaux acteurs.

Pour en savoir plus sur cette campagne, rendez-vous sur le site : [Campagne TOUS UNIS pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes](#), qui sera régulièrement mis à jour.